



Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 07/09/2023

ID : 002-210201505-20230828-01\_2023\_08\_28-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 28/08/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation  
21/08/2023

Date d'affichage  
22/08/2023

VOTE : Adoptée à  
l'unanimité

L'an deux mille vingt trois, le 28 août, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 21/08/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

**Présents** : Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ-Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLIER Régis, Mme BARON Lise et Mme LÉGUILLETTE Christine.

**Absent ayant donné pouvoir** : Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine.

**Absents** : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme

**Excusés** : Mme BARLET Christelle, M. DUBOIS Cyrille, Mme VALENTE Nirjah

**Secrétaire de séance** : Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie.

**Objet : CONVENTION DE RESTAURATION ENTRE LE DÉPARTEMENT, LE COLLÈGE ET LA COMMUNE - 01 2023 08 28**

Madame le Maire propose de renouveler, pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la convention de restauration qui a pour but d'organiser les modalités de réalisation et la prestation de restauration pour les élèves des écoles de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention aux conditions fixées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Charly-sur-Marne, le 01/09/2023

Le Maire,

Patricia PLANSON.





Envoyé en préfecture le 05/09/2023  
Reçu en préfecture le 05/09/2023  
Publié le 06/09/2023 SLO  
ID : 002-210201505-20230828-02\_2023\_08\_28-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 28/08/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

L'an deux mille vingt trois le 28 août, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 21/08/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Membres en exercice : 22  
Présents : 13  
Votants : 14

Date de convocation  
21/08/2023

Date d'affichage  
22/08/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Présents** : Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMÉLOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLIER Régis, Mme BARON Lise et Mme LÉGUILLETTE Christine.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine

**Absents** : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme

**Excusés** : Mme BARLET Christelle, M. DUBOIS Cyrille, Mme VALENTE Ninjah.

**Secrétaire de séance** : Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie.

**Objet : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX DE L'ARCHITECTE - 02 2023 08 28**

**Attribution du marché de maîtrise d'œuvre sans concours**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation sous forme de procédure adaptée, a été lancée le 19/06/2023 en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre (procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R 2123-1-1, R 2123-4 et suivants et R 2372-1 du code de la commande publique.

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre (60 %)
- Le coût de la prestation (40 %)

Après analyse des candidatures et audition des candidats admis, il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'agence PACE Architectes de REIMS pour un forfait provisoire de rémunération de 144 000.00 € HTVA taux de 12% (éléments de mission de base)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence PACE Architectes – 51 100 REIMS pour un forfait provisoire de rémunération de 144 000,00 € HTVA et tous les documents s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Charly-sur-Marne, le 01/09/2023

Le Maire,

Patricia PLANSON.





Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le 05/09/2023

ID : 002-210201505-20230828-03\_2023\_08\_28-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 28/08/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation  
21/08/2023

Date d'affichage  
22/08/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt trois, le 28 août, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 21/08/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

**Présents** : Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M.DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLIER Régis, Mme BARON Lise et Mme LÉGUILLETTE Christine.

**Absents avant donné pouvoir** : Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine

**Absents** : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme.

**Excusés** : Mme BARLET Christelle, M. DUBOIS Cyrille, Mme VALENTE Ninjah.

**Secrétaire de séance** : Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie.

**Objet : VIDÉO PROTECTION : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CAMÉRA PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - 03 2023 08 28**

Madame le Maire informe que la Communauté des Communes envisage d'implanter une caméra de vidéoprotection derrière la Maison Médicale afin de pouvoir surveiller les apports sauvages de déchets. La mise en oeuvre financière de cette implantation est entièrement à la charge de la Communauté de Communes. La commune de Charly-sur-Marne doit simplement donner son accord pour l'installation de la caméra sur le domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Charly-sur-Marne, le 04/09/2023

Le Maire,



Patricia PLANSON.



Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le 06/09/2023 SLOW

ID : 002-210201505-20230828-04\_2023\_08\_28-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 28/08/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22 L'an deux mille vingt trois le 28 août, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 21/08/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation  
21/08/2023

Date d'affichage  
22/08/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présents : Mme PLANSON, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLIER Régis, Mme BARON Lise et Mme LÉGUILLETTE Christine.

Absents ayant donné pouvoir : Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme.

Excusés : Mme BARLET Christelle, M. DUBOIS Cyrille, Mme VALENTE Ninjah.

Secrétaire de séance : Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie.

**Objet : RÈGLEMENT "RUISSELLEMENTS" - 04 2023 08 28**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le règlement concernant la "Lutte contre les Ruissellements" établi en concertation avec les viticulteurs, chefs de secteurs et des membres du Conseil Municipal.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption de ce règlement qui vise à définir les modalités :

- de lutte contre les inondations par ruissellements et coulées de boues,
- de prise en charge de ces travaux justifiés par l'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement "Lutte contre les Ruissellements" qui sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Charly-sur-Marne, le 05/09/2023



Le Maire,

Patricia PLANSON.

République Française  
---  
DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Séance du 28/08/2023

Membres en exercice : 22  
Présents : 13

L'an deux mille vingt trois, le 28 août, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 21/08/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Votants : 14

Date de convocation  
21/08/2023

Date d'affichage  
22/08/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Présents** : Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLIER Régis, Mme BARON Lise et Mme LÉGUILLETTE Christine.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine

**Absents** : Mme ARNOULET Martine, M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme

**Excusés** : Mme BARLET Christelle, M. DUBOIS Cyrille, Mme VALENTE Ninjah

**Secrétaire de séance** : Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie.

**Objet : TARIFS DES HEURES D'ENTRAIDE - 05 2023 08 28**

Madame le Maire explique que dans le cadre des travaux de ruissellements, les heures d'entraide sont payées aux viticulteurs qui fournissent matériel et main d'oeuvre.

En concertation avec les représentants des viticulteurs, elle propose que le tarif soit évalué chaque année et suive le barème publié par le Syndicat Général des Vignerons de Champagne, en année n-1.

Ainsi, en 2023 le tarif appliqué passe de 21.90 € à 24.32€ (tarif du SGV 2022).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation à partir de l'année 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Charly-sur-Marne, le 05/09/2023



Le Maire,

Patricia PLANSON.





Envoyé en préfecture le 06/09/2023  
Reçu en préfecture le 06/09/2023  
Publié le 07/09/2023  
ID : 002-210201505-20230828-06\_2023\_08\_28-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 28/08/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22 L'an deux mille vingt trois, le 28 août, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 21/08/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation  
21/08/2023

Date d'affichage  
22/08/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Présents** : Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLIER Régis, Mme BARON Lise et Mme LÉGUILLETTE Christine.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine

**Absents** : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme

**Excusés** : Mme BARLET Christelle, M. DUBOIS Cyrille, Mme VALENTE Ninjah

**Secrétaire de séance** : Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie.

**Objet : TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE AU 01/01/2024 - 06 2023 08 28**

Le prix du repas vendu aux communes par le Département a subi une augmentation de 0,10 €.

Le tarif pratiqué par le Département tient compte des frais de personnel mis à disposition par la Commune pour la préparation des repas (2 agents par jour entre 7h et 11h).

Il est proposé d'augmenter également les tarifs communaux de 0,10 €, à savoir :

- Carlésiens 3,60 € le repas
- Extérieurs 7,60 € le repas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Charly-sur-Marne, le 05/09/2023



Le Maire,

Patricia PLANSON.



Envoyé en préfecture le 06/09/2023  
Reçu en préfecture le 06/09/2023  
Publié le 07/09/2023 S'LO  
ID : 002-210201505-20230828-07\_2023\_08\_28-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 28/08/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22 L'an deux mille vingt trois, le 28 août, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 21/08/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation  
21/08/2023

Date d'affichage  
22/08/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Présents** : Mme PLANSON, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMÉLOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLIER Régis, Mme BARON Lise et Mme LÉGUILLETTE Christine.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme ARNOULET Martine donne pouvoir à Mme LÉGUILLETTE Christine

**Absents** : M. BESSÉ Jean-Pierre, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Daniel, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme

**Excusés** : Mme BARLET Christelle, M. DUBOIS Cyrille, Mme VALENTE Ninjah

**Secrétaire de séance** : Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie.

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE - 07 2023 08 28**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors du vote de budget de financer l'acquisition de petit mobilier pour la bibliothèque.

Celle-ci ayant géré elle même une partie des commandes, Mme le Maire propose de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette proposition et charge Mme le Maire de procéder aux virements de crédits nécessaires à cette opération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Charly-sur-Marne, le 05/09/2023



Le Maire,

Patricia PLANSON.